



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25052671

Déposé / Reçu le

15 AVR. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0810 889 316**

Nom

(en entier) : **MEDYTRANS**

(en abrégé) :

Forme légale : **srl**

Adresse complète du siège : **rue Stephenson, 57 - 1030 Schaerbeek**

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA SOCIETE - POUVOIRS

A Koekelberg, le 2 avril 2025.

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue de la SRL MEDY-TRANS dont le siège social est établi à 1030 Schaerbeek, Rue Stephenson, 57.

-Numéro d'entreprise : 0810.889.316.

-T.V.A.-numéro : BE 0810.889.316.

Président :

Président de l'assemblée, Monsieur EL ALAOU I DAFR-ELLAH Ali, ci-après plus amplement renseigné sub 1).

Tenant compte du nombre limité de personnes présentes il n'y a pas de se-crétaire ou de scrutateur nommé.

Composition de l'assemblée :

Est présent:

1)Monsieur EL ALAOU I DAFR-ELLAH Ali, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 19 avril 1993, numéro national 93.04.19-405.36, de nationalité belge, domici-lié à 3090 Overijse, Financialaan, 16.

Qui déclare être propriétaire de dix (10) parts sociales de la société.

Ensemble : dix (10) parts sociales.

EXPOSITION DU PRESIDENT :

Le président expose l'agenda comme suit :

Agenda :

1.Changement de l'adresse de la société.

2. Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE :

Le président propose de changer l'adresse de la société du 1030 Schaerbeek, Rue Stephenson, 57, vers 1831 Diegem (Machelen), Lambroekstraat, 5a.

Vote :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS :

Le président propose d'octroyer les pouvoirs nécessaires pour la coordina-tion des statuts et la publication au Moniteur belge à chaque administrateur de la société ainsi qu'au notaire Herman Wyers, notaire à la résidence de Koekelberg, ayant sont siège à 1081 Koekelberg, avenue de Jette, 45.

Vote :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

".../..."

La décision du transfert de siège est prise sous la condition suspensive que l'adaptation des statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations soit constatée durant la même assemblée, dans un deuxième acte établi par le notaire Herman Wyers, dans la nouvelle langue et renvoyant au premier acte.

".../..."

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : PV d'assemblée générale extraordinaire du 02/04/2021

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).